

# CHARTRE DU BÉNÉVOLAT DES HAPPY CULTORS



*Si tu décides de rejoindre dans la joie et la bonne humeur les HAPPY CULTORS en tant que bénévole, cette charte est là pour te guider dans ce choix !*

- 1. Toute personne bénévole s'engage librement à mener une action sans contrepartie et sans rémunération sous quelques formes que ce soit dans l'association.**
- 2. Toute personne bénévole inscrit son action au sein d'un ou plusieurs pôles de l'association selon son choix, ses compétences et le temps qu'elle souhaite y accorder.**
- 3. Toute personne bénévole est invitée à respecter le projet associatif.**
- 4. Toute personne bénévole a pris connaissance de la charte éthique et s'engage à communiquer de manière bienveillante envers les autres participants et les membres salariés.**

